



La Varenne

EHPAD « La Varenne »

16, rue de Montaton
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

☎ : 02 43 30 15 15

📠 : 02 43 30 15 19

✉ : administration@ehpadlavarenne.fr



www.ehpadlavarenne.fr

Direction commune des EHPAD
d'Ambrières-les-Vallées,
Chantrigné et Oisseau

NOTE D'INFORMATION

Objet : tarifs relatifs à l'Hébergement, la Dépendance et aux Soins

Les tarifs journaliers applicables au 1^{er} juin 2019 ont été notifiés par arrêté du Conseil Départemental n°2019 DA/SRE/PA/64

*Tarif Hébergement temporaire : 50,22 €

Ce tarif journalier est majoré du **forfait dépendance**.

***Tarifs Dépendance**

GIR 1 et GIR 2 :	20,46 € (14,95 € + 5,51 €)
GIR 3 et GIR 4 :	12,99 € (7,48 € + 5,51 €)
GIR 5 et GIR 6 :	5,51 €

***Absences**

En application du Règlement Départemental d'Aide Sociale, pour une absence inférieure ou égale à 72 heures consécutives, le tarif journalier relatif à l'hébergement est facturé intégralement par l'établissement. Au-delà d'une absence de 72 heures consécutives, le tarif journalier est minoré des charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie pour un montant correspondant au forfait hospitalier. La chambre reste attribuée au résident. Lors d'une absence pour convenance personnelle ou hospitalisation, le forfait dépendance y compris le ticket modérateur (tarif GIR 5/6) n'est pas facturé dès le 1^{er} jour d'absence.

*Un **forfait « Soins »** (financé par l'Assurance Maladie) s'ajoute aux Budgets Hébergement et Dépendance.

Fait à Ambrières-les-Vallées, le 13 juin 2019.
La directrice

Véronique ARTH